



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Champs-sur-Marne, le 7 mars 2024

Direction Régionale
des Affaires Culturelles d'Île-de-France
Unité Départementale de l'Architecture et du
Patrimoine de Seine-et-Marne

Affaire suivie par : Samuel Sourice
Tél : 01 60 05 17 14
Courriel : samuel.sourice@culture.gouv.fr
Copie : josiane.tavares@culture.gouv.fr
Réf : SS/JTC/07/03/2024/07/03

Mairie de Moussy-le-Vieux
A l'attention de M. Damien LANNETTE-
CLAVERIE, maire-adjoint
Place de l'Hôtel de Ville
77230 MOUSSY-LE-VIEUX

Objet : PLU de la commune de Moussy-le-Vieux
A l'attention de M. Damien LANNETTE-CLAVERIE, maire-adjoint

Monsieur,

Par courrier du 21 décembre 2024, reçu à l'UDAP de Champs-sur-Marne le 9 janvier 2024, vous m'avez interrogé sur le projet de PLU de votre commune.

Mes remarques sont les suivantes :

1. La commune de Moussy-le-Vieux bénéficie d'un périmètre délimité des abords (PDA), lié à l'église Saint-martin, qui couvre la quasi-totalité du centre ancien mais aussi une partie du parc du Domaine des Gueules Cassées et de son château. Cette extension du PDA permet de maintenir des vues sur l'église protégée depuis l'ouest et la partie non urbanisée de la commune. Dans votre projet de PLU, une partie de ce secteur est classé en UXb avec la possibilité de construire jusqu'à une hauteur maximale de 15,0 m. Cette disposition n'est pas souhaitable car elle s'oppose à la logique du PDA. Il conviendrait de revoir le zonage UXb en soustrayant l'emprise de protection de l'église.
2. De même pour la zone N qui reste constructible (installations de loisirs), il n'y a pas de limite de hauteur maximale fixée, mais une simple recommandation « doit s'insérer dans son environnement ». Cette recommandation, peu contraignante et de fait pouvant être interprétée de multiples façons, est insuffisante. Une véritable interdiction de construire sur le parc, dans le périmètre du PDA, doit être mise en œuvre.

Je reste à votre disposition pour évoquer ces sujets de vive voix et vous prie d'agréer, Monsieur LANNETTE-CLAVERIE, mes sincères salutations.

Samuel SOURICE
Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au Chef de l'Udap de Seine-et-Marne


Samuel SOURICE